

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 17 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 17 Février 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Robert RAYNAL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Gisèle DEDIEU), Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Pouvoir à Nicole ENGEL), Maryse BERTRAND (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Michel DELPOUX (Pouvoir à Monsieur Marcel CASSAGNES), Viviane COMBES (Pouvoir à Monsieur Pierre CRESPO), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS

39 Délégués Communautaires ont pris part aux délibérations du présent Conseil.

N°1 / 9 - 2004 : ZA ALBIPOLE : ACHAT D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE
CONSTITUANT LE CHEMIN RURAL LIEU-DIT "JEAN
THOMAS" À LA COMMUNE DE TERSSAC

PUBLIE LE

24 FEV. 2004

Pilote : Service Développement Économique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Services Financiers
Pole ADL (Ville ALBI)

Madame Christine DEVOISINS, rapporteur

En vue de permettre l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités industrielles et de services envisagée sur la commune de Terssac, secteur Jean Thomas et Vedel, par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il convient d'acquérir, à la commune de Terssac, la portion du chemin rural sise dans le périmètre de la zone projetée, entre le chemin rural des communes de Terssac et d'Albi et la voie SNCF.

La commune de Terssac a approuvé par délibération du 17 Septembre 2003 l'aliénation de cette portion du chemin rural. Celle ci, tombée en désuétude et qui a disparu sur le terrain depuis des temps immémoriaux, figure au cadastre de la commune de Terssac, lieu-dit Jean Thomas, section AK (cf plan ci-joint).

L'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural s'est déroulée du 19 juin au 21 juillet 2003 inclus.

En date du 02 septembre 2003, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation par la commune de Terssac de cette partie de chemin rural.

Considérant que l'aménagement d'une zone d'activités industrielles et de services sur le site d'ALBIPOLE, secteurs Jean Thomas et Vedel est d'intérêt communautaire ;

Considérant l'intérêt économique de cette opération pour l'agglomération albigeoise ;

Je vous propose d'acquérir à la commune de Terssac, la portion du chemin rural désignée ci-dessus d'une contenance de 895 m² environ, moyennant l'€uro symbolique.

L'ensemble des frais inhérents à cette cession seront à la charge de la C2A (frais d'enquête publique, mesurage par un géomètre expert, frais d'acte...)

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural

VU le Code de la Voirie Routière

Vu le Décret N° 86-455 du 14 Mars 1986 et l'Arrêté du 17 Décembre 2001

Vu le plan

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une zone d'activités industrielles et de services sur le site de Jean Thomas et Vedel est d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT l'intérêt économique de cette opération pour l'Agglomération Albigeoise.

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ **Approuve** l'achat à la commune de Terssac, de la portion du chemin rural figure au cadastre de la commune de Terssac, lieu-dit Jean Thomas, section AK d'une contenance de 895 m² environ, sous réserve de mesurage par un géomètre expert, moyennant l'€uro symbolique.

↳ **Dit** que l'ensemble des frais inhérents à cette cession sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois budget "zones d'activités" (frais d'enquête publique, mesurage par un géomètre expert, frais d'acte...).

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Zones d'Activités » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **Autorise** Monsieur le Président à poursuivre cette opération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son complet achèvement.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

Reçu le
23 FEV. 2004
PREFECTURE DU TARN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaterre-Fourès".